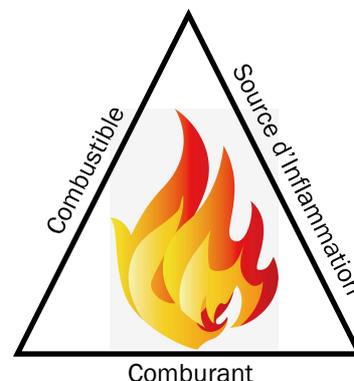


Un **incendie** se définit comme une **combustion** sans contrôle dans le temps et dans l'espace.

Une combustion est une réaction chimique d'un **combustible** par un **comburant** initiée par une **source d'inflammation**. On appelle cette réaction : le **triangle du feu**. L'absence d'un de ces trois éléments empêche le déclenchement de la combustion.

Du fait que le comburant (communément l'oxygène dans l'air) est toujours présent sur les lieux de travail et qu'il y a presque toujours des combustibles et des sources d'inflammation, **tous les établissements présentent des risques d'incendie**. Les conséquences humaines, matérielles et environnementales sont toujours déplorables. C'est pourquoi, chaque collectivité se doit d'évaluer les risques d'incendie et doit mettre en place une démarche de prévention et de protection.

LE TRIANGLE DU FEU



Combustible : Matière capable de brûler : bois, papier, tissu, charbon, essence, solvant, butane, etc.

Comburant : Matière qui permet la combustion ; généralement l'oxygène contenu dans l'air.

Source d'inflammation : Source présentant l'énergie nécessaire au démarrage de la combustion : flamme nue, arc électrique, étincelle, cendre.

MENER UNE DEMARCHE DE PREVENTION

Votre risque incendie doit être évalué dans le cadre de votre démarche globale de prévention. Il doit donc être pris en compte dans votre document unique. Pour ce faire, il faut notamment :

- Recenser les combustibles : liste des produits combustibles et caractéristiques techniques ; conditions de stockage (locaux et modalités) ; quantités et conditions d'utilisation.
- Identifier les sources d'inflammation potentielles. Leurs origines sont diverses : thermique (surface chaude, chauffage, flamme nue, etc.) ; électrique ; mécanique (étincelle, échauffement, etc.) ; climatique (soleil, foudre, etc.) ; chimique ; électrostatique ; etc.
- Analyser les activités pouvant déclencher un incendie : étude des procédures de travail ; prise en compte des dysfonctionnements potentiels ; etc.

A partir de ce diagnostic, vous rechercherez des solutions en application des principes généraux de prévention. Vous veillerez tout particulièrement à : supprimer les causes de déclenchement d'un incendie ; limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles ; favoriser l'évacuation des personnes et l'intervention des secours.

SUPPRIMER LES CAUSES DE DÉCLENCHEMENT D'UN INCENDIE

L'action sur les comburants (principalement oxygène) est rarement possible. Les actions vont donc porter sur les combustibles et sur les sources d'inflammation.

AGIR SUR LES COMBUSTIBLES

- Remplacer le produit combustible par un produit incombustible ou moins combustible.
- Limiter les quantités stockées et mises en œuvre.
- Limiter le nombre et le volume des zones de stockage.
- Stocker les produits dans des conteneurs et des conditions appropriés.
- Gérer les déchets combustibles (par ex. chiffon imbibé de solvant) de manière identique.
- Capturer les émissions de combustibles.
- Nettoyer régulièrement par aspiration, ranger les locaux et les maintenir propres.

AGIR SUR LES SOURCES D'INFLAMMATION

- Agir sur le matériel : maintenir et régler les protections, mettre à la terre, protéger des surintensités, protéger du soleil, etc.
- Adapter les procédés : refroidir les pièces usinées ou les réactions chimiques, remplacer l'énergie électrique par de l'énergie pneumatique, etc.
- Organiser les interventions : définir le mode opératoire, établir un plan de prévention et un permis de feu (voir fiche R07), interdire de fumer, etc.
- Contrôler et vérifier : entretenir et contrôler périodiquement les installations électriques, mettre en place des détecteurs d'élévation de température ou de pression, installer des détecteurs de certains produits de combustion (monoxyde et dioxyde de carbone par exemple) ; surveiller et contrôler les appareils de chauffage, installer et vérifier les dispositifs de protection contre la foudre, etc.

LIMITER L'IMPORTANCE DES CONSÉQUENCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

- Garantir de bonnes conditions d'évacuation : les alarmes sonores et visuelles, les issues et les dégagements doivent permettre une évacuation rapide des locaux. Ils sont en permanence accessibles, libres et bien signalés.
- Empêcher ou limiter la propagation d'un incendie : isolement, séparation, et/ou cloisonnement des locaux à risques et des circulations, respect des distances de sécurité, etc.
- Assurer la stabilité de la structure et réduire l'émission de gaz et de fumées toxiques en choisissant des matériaux selon leur comportement au feu.
- Gérer et maîtriser les produits combustibles stockés et mis en œuvre.
- Désenfumer pour permettre une évacuation des fumées et des gaz chauds, ce qui favorisera l'évacuation du personnel, l'intervention des secours et réduira les risques de propagation de l'incendie.
- Installer des moyens de détection et des matériels d'extinction appropriés, contrôlés et toujours disponibles. Former les agents à leur utilisation.

FAVORISER L'ÉVACUATION DES PERSONNES ET L'INTERVENTION DES SECOURS

ETABLIR DES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

- Mettre en place et maintenir à jour le balisage, la signalisation et les plans d'évacuation.
- Définir un point de rassemblement sécurisé.
- Rédiger des consignes de sécurité incendie et des procédures d'évacuation du personnel écrites.
- Vérifier l'application des consignes de sécurité (non encombrement des dégagements et des issues, accessibilité des moyens d'extinction, etc.).
- Constituer des équipes d'évacuation (guide et serre-file) voire d'intervention.
- Formaliser les mesures de prévention lors des travaux de maintenance (plan de prévention).

FORMER À LA SECURITE INCENDIE ET A LA CONDUITE A TENIR EN CAS DE SINISTRE

- Diffuser les consignes de sécurité et les procédures d'évacuation à tous les agents. Les former et les informer à la sécurité incendie.
- Entraîner le personnel au maniement des moyens d'extinction (extincteurs, RIA, etc.).
- Organiser des essais périodiques et des exercices d'évacuation réguliers (au moins deux fois par an).
- Former de manière renforcée les équipes d'évacuation et d'intervention.
- Former spécifiquement les agents travaillant à des postes présentant des risques d'incendie prépondérants.
- Former et prendre en charge les nouveaux embauchés et les vacataires.
- Informer les usagers sur la conduite à tenir en cas de sinistre.

A lire aussi

R04 Organisation des secours
P39 Organiser un exercice incendie
S01 La trousse de secours

S02 Affiche coordonnées des secours
S16 Affiche consignes de sécurité incendie
S07 Que faire en cas d'incendie ?